

font front commun et comme si rien n'était entre eux.

M. Choquette: Êtes-vous au courant du fait qu'il y a de la division au sein du parti conservateur?

L'hon. M. Ricard: Oui, mais au moins nous ne faisons pas preuve d'hypocrisie comme les libéraux; nous l'admettons, tandis que l'honorable député de Lotbinière (M. Choquette) est un de ceux qui s'affublent de l'hypocrisie pour cacher certaines dissensions qu'il a avec certains membres de son parti, comme toujours, monsieur l'Orateur...

M. Choquette: Monsieur le président, je pose la question de privilège. C'est une très courte question de privilège.

L'honorable député emploie un langage absolument non conforme aux traditions de la Chambre. Il n'y a pas d'hypocrites de ce côté-ci; la seule différence est que nous, les libéraux, nous n'avons pas une peur noire de notre chef, nous sommes capables de lui parler, parce que c'est un grand démocrate, ce que le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) n'est pas.

L'hon. M. Ricard: Monsieur l'Orateur, si vous trouvez le bien-fondé d'une question de privilège dans les propos que vient de tenir l'honorable député de Lotbinière, je crois que nous êtes meilleur que n'importe qui dans cette enceinte. C'est un énoncé échevelé comme il en fait souvent, et que vous n'êtes pas capable de reconnaître ni par la tête ni par la queue.

Monsieur l'Orateur, toutes ces rumeurs de dissension ont, comme par le passé, été niées et tout le monde a mis de l'eau dans son vin; pour le bien du parti, chacun a ravalé ce qu'il avait dit auparavant, et personne n'a démissionné car cela aurait pu mettre la vie du gouvernement actuel en danger.

Monsieur l'Orateur, j'ai dit, il y a quelques instants, qu'il était impossible d'ignorer le point de vue et l'attitude des provinces dans ce domaine de l'assurance frais médicaux. Il est, par exemple, un fait connu que le gouvernement de la province de Québec est présentement à faire une enquête dans ce domaine, avant de s'y engager complètement et d'édicter une loi qui verra à donner l'assistance nécessaire aux citoyens de la province de Québec.

Il est important, monsieur l'Orateur, de donner suite et de prendre en considération les propos du premier ministre de la province de Québec, car c'est lui qui a les destinées de la province de Québec en main, et pas plus tard que samedi dernier, comme le rapporte *Le Devoir* de ce matin, le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, a donné, samedi, un sévère avertissement au gouvernement fédéral et a affirmé que jamais, et ce à n'im-

porte quel prix, le Québec ne laisserait le gouvernement fédéral s'immiscer dans les domaines de la santé publique et de l'éducation.

Il y a aussi quelqu'un qui a occupé une charge au sein de l'ancien gouvernement de la province de Québec, M. Kierans, et, sauf erreur, il aurait rempli le poste de ministre de la Santé. Et M. Kierans est d'avis qu'il existe présentement une pénurie de médecins et de personnel technique dans la province de Québec.

Une autre raison pour laquelle il est urgent d'étudier cette question sous tous ses aspects, c'est qu'un grand nombre de conventions collectives comportent un programme d'assurance frais médicaux auquel l'employeur, dans certains cas, contribue dans une proportion de 75 p. 100, d'autres fois dans une proportion de 90 p. 100 et, d'autres fois encore, dans une proportion de 100 p. 100.

Qu'allons-nous faire, monsieur l'Orateur, de tels régimes qui sont déjà en vigueur et qui donnent satisfaction aux ouvriers concernés? Allons-nous obliger ces ouvriers à dépenser davantage pour ne pas avoir plus de protection? Je suis d'avis que ces ouvriers, pères de famille, sont contents de leur sort présentement et qu'ils verraient d'un mauvais œil que le gouvernement fédéral s'immisce dans un domaine, bref, que le gouvernement fédéral continue de mettre son projet à exécution, sans obtenir l'avis du gouvernement provincial.

En annonçant que la mise en vigueur du bill C-227 serait reportée à au moins un an, l'honorable ministre des Finances (M. Sharp) a invoqué le phénomène de l'inflation qu'il voulait, disait-il, combattre. Or, son ancien collègue de Québec, M. Kierans, qui était ministre de la Santé n'est pas du tout du même avis que le ministre fédéral des Finances, car il disait, lui aussi, samedi dernier, à un colloque à l'Université McGill, qu'il n'y avait aucun rapport entre l'inflation et l'assurance frais médicaux.

Il disait que le Canada serait peut-être plongé dans une régression l'an prochain, et qu'est-ce qui nous assure que le gouvernement sera alors en meilleure position pour mettre son régime d'assurance frais médicaux en vigueur? Non, monsieur l'Orateur, franchement, le meilleur conseil que nous puissions donner au gouvernement actuel, c'est de se retirer d'un champ d'action qui n'est pas le sien. Le plus tôt il laissera aux provinces la liberté et le devoir de légiférer dans le domaine de la santé publique, le mieux ce sera. Et les provinces les plus fortunées sont disposées à en venir à des ententes pour aider celles qui sont moins favorisées au point de vue monétaire.

L'amendement présenté par mon honorable ami de Simcoe-Est (M. Rynard) déplore le